

Arrêté n° : MD/ST/2026/ 319

Interdiction de stationnement,
Occupation du domaine public,

Le mercredi 15 Juillet 2026,

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'en raison de travaux de réfection de Menuiseries, par l'entreprise **MKRS Architectes** il est nécessaire interdire le stationnement sur 3 places au droit du 21 rue de la Poterne.

ARRÊTONS

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant, sur 3 places, au droit du 21 rue de la Poterne, le mercredi 15 juillet 2026.

Article 2 : La société **MKRS Architectes** est autorisée à intervenir sur le domaine public, au droit du 21 rue de la Poterne, le mercredi 15 juillet 2026.

Article 3 : Les panneaux de stationnement interdit seront mis en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 5 : La société **MKRS Architectes** est responsable de la mise en place et du maintien de tout le balisage adéquat durant le chantier.

Article 6 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 09 JUILL. 2026

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation

Cédric DELAYEN

3^{ème} Adjoint au Maire

